

• A • S • P •

Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione Svizzera
delle Psicoterapeute
e degli Psicoterapeuti

Associazion Svizra dals
Psicoterapeuts

Rapport annuel 2023



Sommaire

	Page
Rapport de la présidente et du comité	3
Aperçu des demandes de membres	5
Sous un même toit	6
Conférence de la Charte	7
Les membres collectifs de l'ASP	8
De la Suisse italienne.....	9
Suisse romande.....	10
Commission d'éthique	10
Rapport financier 2023.....	12
Bilan 2023.....	13
Compte résultat 2023	14
Rapport du réviseur	16
Perspectives d'avenir	17

Couverture

Équipe de start-up en tenue décontractée et colorée.
Source: iStock, Moment Makers Group

Éditrice

Association Suisse des Psychothérapeutes
Riedtlistrasse 8
CH-8006 Zurich
Téléphone +41 (0) 43 268 93 00
asp@psychotherapie.ch
www.psychotherapie.ch
© ASP

Impressum

Auteurs

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,
Nicola Gianinazzi, Sandra Feroletto, Nathalie Jung, Marie Anne Nauer,
Silvie Lehmann, Bruno Forster

Photos

iStock photos, Marianne Roth, Christiane Stieglitz

Concept et élaboration

Marianne Roth

Traductions

Alessandro Arrigoni, Claudia Menolfi, Clipper Übersetzungen AG,
Nicola Gianinazzi

**Le rapport annuel est publié exclusivement sous forme
électronique, voir www.psychotherapie.ch**

Rapport de la présidente et du comité

La réunion du comité en janvier 2023 aurait dû être consacrée à l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Cependant, les récents événements ont incité le comité à se pencher sur l'avenir immédiat de l'ASP. La situation financière précaire, résultant des négociations tarifaires interminables avec les associations d'assureurs, a imposé une discussion approfondie sur la pérennité de l'association.



Gabriela Rüttimann
Présidente

Le comité mis à rude épreuve

Les trois associations ASP, FSP et SBAP avaient initialement convenu, au sein du groupe tarifaire, de répartir équitablement les coûts des négociations tarifaires, dans l'intention de prendre des décisions sur un pied d'égalité. Cependant, à mesure que les négociations tarifaires s'éternisaient, il devenait évident que l'ASP ne pourrait plus assumer l'ampleur de la charge financière pendant de nombreuses années. Déjà lors de la réunion du groupe tarifaire en octobre 2022, j'avais, en tant que présidente de l'ASP, expliqué au groupe tarifaire qu'il ne nous serait pas possible de participer aux coûts des négociations tarifaires dans la même mesure et plaidé en faveur du retour à un modèle proportionnel, basé par exemple sur le nombre de membres.

Assemblée des membres 2023

Lors de l'assemblée générale de 2023, la promesse avait été faite aux membres de les consulter en cas de changements visionnaires, à travers une éventuelle assemblée générale extraordinaire. Cependant, les événements ont pris une tournure différente. À la suite de nouvelles discussions avec la FSP, celle-ci nous a généreusement proposé de prendre en charge à l'avenir 80% des frais de négociations tarifaires. Les 20% restants étant à partager à parts égales entre l'ASP et le SBAP. Cet accord reste en vigueur jusqu'à fin 2024.

Les échanges ont en outre permis de renforcer l'idée que les voix de trois associations ont un poids différent lors des négociations et réunions avec les parties prenantes, notamment avec l'OFSP, que si la FSP agit seule. L'ASP continuera donc d'exister en tant qu'association indépendante

sous sa forme actuelle. Pour cette raison, le comité a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une assemblée générale extraordinaire.

Tant le budget supplémentaire que les rapports annuels et les comptes 2022 ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale, qui a donné décharge au comité, ce qui n'allait pas de soi vu les circonstances actuelles. Après un budget toujours déficitaire en 2023, la situation financière devrait se stabiliser quelque peu en 2024.

Important signe de solidarité de nos membres

Un nombre considérable de nos membres a répondu à notre appel à une contribution de solidarité, envoyé en octobre 2023, nous soutenant ainsi dans nos efforts pour alléger quelque peu la situation financière de l'ASP. En examinant les chiffres budgétaires de 2024, vous constaterez que nous avons pris de notre côté d'autres mesures d'économie, lesquelles ont toutefois atteint leur limite si nous ne voulons pas mettre en péril notre travail de base.



Nous sommes extrêmement reconnaissants à nos membres de leur disposition à 'tirer du même côté de la corde', de soutenir notre association et de contribuer à la guider vers un avenir que nous espérons meilleur. Nous sommes convaincus de la nécessité d'avoir en

Suisse une association forte dédiée exclusivement aux psychothérapeutes, afin d'améliorer continuellement et durablement les conditions d'exercice de cette profession cruciale, basée sur des critères équitables. Je tiens donc à exprimer une fois de plus, au nom du comité, ma sincère gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée, une confiance qui n'était pas acquise d'avance.

Modèle de prescription

Après les difficultés initiales auxquelles on pouvait s'attendre, le modèle de prescription commence lentement à se mettre en place. Cette année, les personnes en formation postgrade, dont le statut n'est toujours pas entièrement réglé en raison de l'attitude de refus de SantéSuisse, ont donné lieu à des discussions. SantéSuisse a déposé une plainte auprès du Tribunal administratif fédéral, qui l'a toutefois rejetée.

Le «groupe de travail sur la mise en œuvre du modèle de prescription», dans lequel je siège, se compose de représentants des trois associations professionnelles ASP, FSP et SBAP, de la SSPP, de la fédération des médecins prescripteurs, des associations d'assureurs ainsi que de H+ les Hôpitaux de Suisse. Comme tous doivent collaborer, il est important de discuter le processus des prescriptions et de clarifier les questions en suspens. Le groupe de travail avait notamment élaboré les formulaires de prescription et s'était penché sur l'évaluation des cas après 30 séances, qui reste une difficulté majeure dans l'application pratique du modèle de prescription.

Le «groupe de travail Curriculum» s'est penché sur l'élaboration d'un programme d'études pour les trois années de pratique clinique. Il s'agit ici de concevoir la troisième année clinique, exigée pour la formation postgrade depuis l'introduction du modèle de prescription. Une proposition existe, mais elle doit encore passer par différentes instances avant d'être approuvée et mise en œuvre.

Nouveau contrat AI

Une nouvelle annexe au contrat a pu être négociée avec l'OFAS pour le décompte avec l'AI, ce que la FSP a approuvé au nom des trois associations. Cela s'est avéré nécessaire dans le cadre de l'introduction du modèle de prescription, car le contrat existant, qui a expiré fin juin 2023, n'a pas pu être prolongé au motif que le tarif n'avait pas encore été définitivement fixé par le Conseil fédéral. Les facturations pour la psychothérapie à charge de l'AI peuvent désormais également être effectuées au tarif provisoire fixé par les cantons.

Démission de Peter Schulthess

Après de nombreuses années de collaboration au sein du comité, Peter Schulthess a décidé de démissionner de son mandat de membre du comité de l'ASP au terme de 2023. Avec le départ de Peter Schulthess, le comité de l'ASP perd un membre précieux qui laissera un grand vide. Ses connaissances approfondies de tous les domaines de la psychothérapie manqueront beaucoup. En tant que président de longue date de la Charte, il a donné de précieuses impulsions lors de la définition des exigences et des défis posés à la profession de psychothérapeute, qui sont exposés dans le «texte de la Charte», lequel reste valable.



Peter Schulthess continuera provisoirement à assurer la direction des cours pour les branches génériques. Celles-ci font partie intégrante de la formation postgrade en psychothérapie selon le concept ASP Integral et comprennent des cours sur la théorie générique. Il se tient également à disposition pour conseiller les instituts lors des ré-accréditations qui auront lieu prochainement. Il conservera en outre son poste de rédacteur en chef de nos deux revues à jour et Science Psychothérapeutique.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Peter Schulthess de son inlassable engagement au sein de notre comité.

Changement à la direction

À la fin de l'année également, Marianne Roth a confié la direction de l'ASP à sa successeur et pris sa retraite. Marianne Roth était arrivée à la direction de l'ASP dans une phase critique, l'a constamment améliorée et l'a amenée à son état actuel de solidité. J'ai énormément apprécié notre collaboration. Elle a toujours gardé une vue d'ensemble, était bien informée et maîtrisait les finances. Ses compétences en matière de communication étaient remarquables et constituaient un élément essentiel de son travail. Elle m'a représenté dans divers comités, ce qui a été un grand soulagement pour moi. Je la remercie chaleureusement pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour la prochaine étape de sa vie.



En la personne de Christiane Stieglitz, nous avons trouvé une successeur expérimentée. Elle dispose d'une formation juridique axée sur le secteur de la santé. Son sens du service, son expertise dans l'organisation de processus opérationnels, la direction d'équipe, la communication et la gestion de tâches complexes sont autant d'atouts.

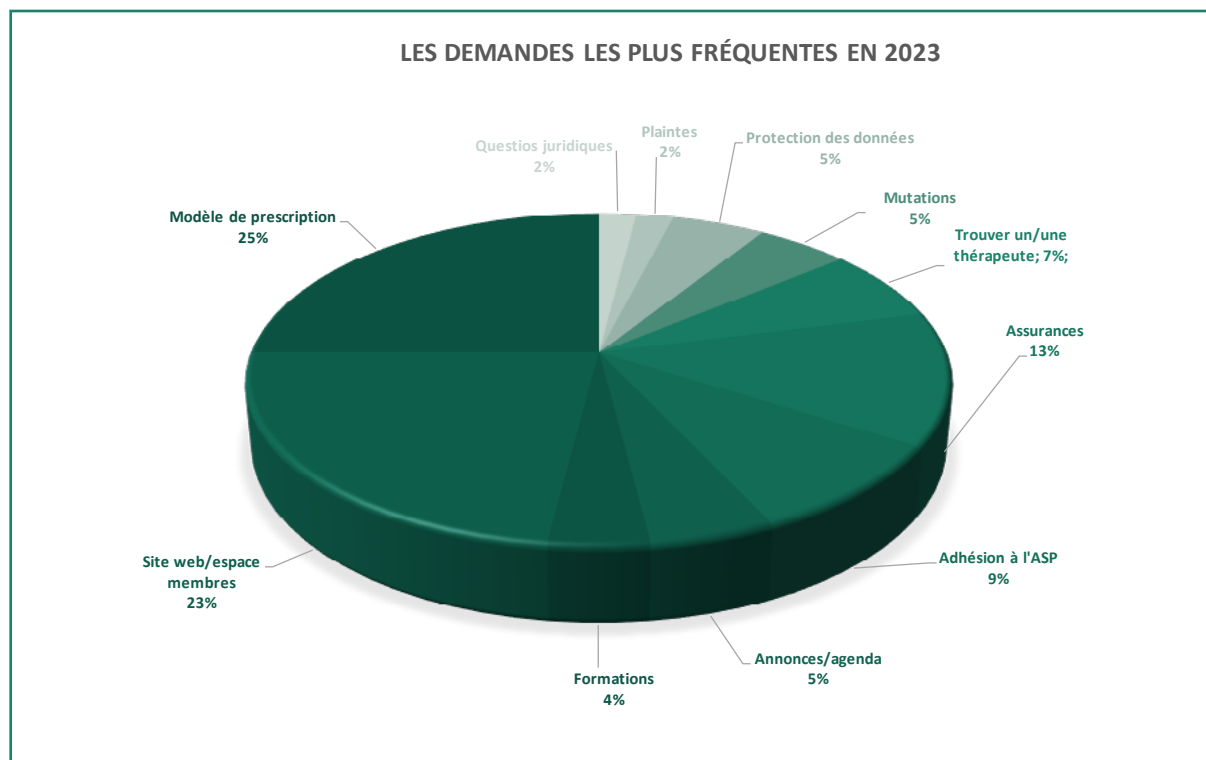
Christiane Stieglitz

Nous sommes convaincus d'avoir trouvé en elle la bonne personne pour reprendre notre direction. Je souhaite à Christiane Stieglitz une bonne entrée dans le monde complexe de la psychothérapie et me réjouis de notre future collaboration.

Gabriela Rüttimann Présidente



Aperçu des demandes de membres



Représentation graphique des demandes cumulées de nos membres

Le modèle de prescription demeure le sujet n° 1

L'aperçu annuel des questions soumises par nos membres au cours de l'exercice financier récapitule succinctement les préoccupations quotidiennes des membres dans l'exercice de leur profession et les domaines où ils sollicitent notre soutien. Il indique également quels sont les sujets prioritaires actuellement débattus sur le plan politique professionnel ou qui n'ont pas encore été résolus.

Certes, le graphique illustrant les principales préoccupations de nos membres montre une forte baisse des questions relatives au modèle de prescription par rapport à l'année dernière, cependant, un rapide examen révèle que certaines de ces demandes se sont simplement déplacées vers la catégorie assurance, englobant, par exemple, les interrogations sur les nouvelles prestations complémentaires et les difficultés rencontrées dans les relations avec les assurances maladie. En revanche, les questions liées au virus Corona, déjà marginales l'année précédente, ont complètement disparu de l'éventail des demandes d'informations.

L'augmentation de l'utilisation de notre site web indique que l'espace réservé aux membres a été davantage utilisé pour obtenir des renseignements. C'est là qu'étaient ou sont toujours déposées les informations relatives à la mise en œuvre du modèle de prescription, que nous avons régulièrement mises à jour et complétées. D'autres documents et fiches

d'information internes sont également disponibles, auxquels seuls nos membres ont le droit d'accès.

Nous avons récemment ajouté la protection des données à notre catalogue des thèmes importants. La loi révisée sur la protection des données est entrée en vigueur le 1.9.2023 et est fortement alignée sur celle de l'UE. Les sujets liés à la protection des données, au secret professionnel et à sa levée, à l'obligation de documentation, aux droits des patientes et des patients, etc., que nous avons déjà partiellement définis dans nos règlements, doivent désormais être respectés en vertu de la loi. En tant qu'association professionnelle, nous sommes tenus de sensibiliser encore davantage nos membres à la protection des données lors du traitement des données des patient-e-s.

Dans l'ensemble, il peut toutefois être constaté que la situation s'est considérablement apaisée, en particulier sur le plan du modèle de prescription. Cela nous donne l'opportunité de nous consacrer à d'autres sujets et de développer le programme de formation continue ou d'intensifier nos efforts pour acquérir de nouveaux membres.

Nous sommes néanmoins déjà impatients de découvrir quels seront les sujets qui préoccuperont nos membres au cours de la nouvelle année.

Sous un même toit

Mon rapport rend compte des activités menées dans les domaines suivants: revues publiées par l'ASP; programme de cours «Théorie générique de la psychothérapie»; concept ASP Integral en tant que délégué de l'ASP, laquelle agit en tant qu'organisation responsable; congrès.



Peter Schulthess
Membre du comité

à jour! et Science Psychothérapeutique

Les deux revues de l'ASP, dont je suis le rédacteur en chef, sont parues cette année conformément au planning prévu, avec deux numéros chacune. La rédaction de «à jour!» est complétée par Nathalie Jung, Sandra Feroletto et Marianne Roth, et celle de «Science Psychothérapeutique» par Mario Schlegel, Lea Richter et Mara Foppoli. Je remercie mes collègues de leur collaboration inspirante et fructueuse. En raison de considérations économiques, le comité a décidé d'opter dès la mi-2023 pour une publication exclusivement numérique et de renoncer à une version imprimée. Cependant, les personnes intéressées peuvent souscrire un abonnement directement auprès de l'éditeur Psychosozial-Verlag afin de recevoir leur revue sur papier, à un tarif préférentiel réservé aux membres de l'ASP. Un accès gratuit aux deux publications est disponible sur www.a-jour-asp.ch et www.psychotherapie-wissenschaft.info.

Théorie générique de la psychothérapie

Le programme de cours «Théorie générique de la psychothérapie» est reconduit tous les deux ans. Ces cours revêtent un caractère obligatoire pour les étudiants inscrits dans les filières de formation postgrade «ASP Integral», de même que pour ceux de la GES (Société suisse d'analyse existentielle). Il arrive que des étudiants d'autres filières de formation postgrade suivent certaines branches non proposées par leur institut, mais requises par la LPsy. Différents cours conviennent parfaitement à la formation continue. Malheureusement, le prochain cycle 2024-25 connaît une diminution du nombre de participants en raison de la baisse du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes ASP Integral.

ASP Integral

En tant que délégué du comité, respectivement de l'organisation responsable ASP, ma mission consiste à superviser l'accomplissement et le

respect des conditions imposées aux filières de formation postgrade accréditées auprès de la Confédération. Un service de coordination, composé de Claudia Menolfi, Kurt Roth et Peter Schulthess a été instauré entre l'ASP et les instituts partenaires. Les trois filières de formation associées au concept ASP Integral (IRG, SGBAT et IPA) sont actuellement en phase de préparation en vue de la ré-accréditation sous la responsabilité de l'ASP. L'institut GFK, quant à lui, vise la ré-accréditation autonome, tout en planifiant que ses étudiants continuent à suivre nos cours sur la «Théorie générique de la psychothérapie». Des séances ASP Integral sont organisées périodiquement, réunissant tous les instituts partenaires et le secrétariat de l'ASP, afin de discuter des questions en suspens (par exemple l'assurance qualité et la ré-accréditation).

Congrès

Au cours de l'année sous revue, j'ai organisé, sur mandat du comité, un cours de formation continue en collaboration avec les avocates Evalotta Samuelsson et Yvonne Jud-Lendi axé sur les «Droits et devoirs dans les relations avec les patients, en particulier sous l'angle du modèle de prescription». L'événement a remporté un franc succès.

Démission du comité

À la fin de l'année 2023, comme déjà annoncé par d'autres canaux, j'ai démissionné du comité, au sein duquel j'ai exercé mes fonctions nettement plus longtemps que prévu initialement. Cette collaboration a été enrichissante et fructueuse. Cependant, comme je n'exerce plus depuis plusieurs années et me déplace fréquemment à l'étranger, j'ai constaté que je m'éloignais progressivement des questions actuelles liées à la vie professionnelle des psychothérapeutes. De plus, ma participation aux réunions du comité se faisait souvent en ligne, ce qui devenait insatisfaisant à long terme. Il était donc temps de passer le relais. Néanmoins, sur mandat du comité, je conserverai la responsabilité de la ré-accréditation des filières de formation postgrade selon le concept ASP Integral, de la direction éditoriale des deux revues de l'ASP, de la direction du programme «Théorie générique de la psychothérapie» et des travaux restants concernant l'étude PAP-S (Étude sur la pratique de la psychothérapie ambulatoire en Suisse – seulement disponible en allemand), pour laquelle un autre article est en préparation.

En conclusion, je remercie vivement tous mes collègues et l'assemblée générale de la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long de ces nombreuses années.

Peter Schulthess



Conférence de la Charte

2023 a été une année de nouveau départ avec une phase d'identification et de réorientation pour la Charte ASP, laquelle englobe la conférence de la Charte, la commission pour l'assurance et le développement de la qualité (CADQ) ainsi que la commission scientifique (CS).



Nathalie Jung
Membre du comité
Présidente de la
conférence de la Charte

Nouveau départ

À la suite de la démission de Veronica Defièvre à la fin de 2022 (voir le rapport annuel 2022), créant une vacance au poste de responsable de la Charte, j'ai présenté ma candidature lors de la conférence de la Charte du 22 avril 2023 (où je représente l'institut IKP) et ai été élue à l'unanimité par les autres membres collectifs. Le comité de l'ASP a également approuvé cette décision en m'accueillant au préalable en son sein, ce qui revête une des conditions requises à cette fonction. Je saisis l'occasion pour vous remercier de la confiance et de l'ouverture dont je bénéficie dans ce nouveau rôle. C'est avec reconnaissance que je contribue au façonnage de cet espace précieux en collaboration avec les représentants engagés des instituts de formation postgrade.

Identification

Le processus du nouveau départ a aussi bénéficié du soutien actif d'Emmanuel Weber, Heinz Meier et Judith Biberstein, membres de la Commission pour l'assurance et le développement de la qualité (KQSE). Au cours des diverses réunions (de la KQSE mais aussi de la Charte), il s'agissait, en sus de régler les affaires courantes, de se découvrir, d'apprendre à se connaître, d'échanger des idées, d'identifier les besoins et d'élaborer des visions. En 2023, il est devenu manifeste qu'en termes de contenu, l'attention des membres collectifs de la Charte s'est déplacée vers de nouveaux sujets. Ce changement s'est opéré dans le contexte du passage au modèle de prescription, mais aussi au vu des prochaines ré-accréditations des instituts.

En outre, les membres collectifs ont exploré de nouveaux sujets, tels que l'évolution de l'identité professionnelle des psychothérapeutes, le recrutement de nouveaux membres pour l'association (en formation postgrade

et désormais aussi des étudiants) ou la nouvelle loi sur la protection des données et ses implications pour les instituts de formation postgrade.

Réorientation

Face à la démission de l'ensemble de la direction de la commission scientifique (CS) à la fin de 2022, la question des colloques scientifiques a été examinée: Faut-il continuer? Et si oui, sous quelle forme? Si la réponse à la première question a été clairement positive, la deuxième question a demandé un peu plus de réflexion. Il en résulte la décision d'organiser désormais ces colloques en alternance par les différents instituts de formation postgrade (hybride). Aucun responsable n'est donc nommé pour l'instant à la tête de la commission scientifique. En raison des difficultés à convenir de dates en 2023 pour deux des quatre réunions prévues,

Calendrier des événements de la Charte en 2024 et 2025

- Sa. 20 avril 2024 (organisé par l'IPA: sur place, hybride), colloque scientifique, 10h00 à 12h00 et conférence de la Charte, 13h00 à 15h00.
- Mer. 12 juin 2024 (organisé par la CADQ: en ligne), thème: Questions actuelles concernant les processus d'accréditation et solutions possibles, 17h30 à 19h30.
- Sa. 21 septembre 2024 (hôte encore à déterminer: sur place, hybride), colloque scientifique 10h00 à 12h00 et conférence sur la Charte, 13h00 à 15h00.
- Mer. 20 novembre 2024 (organisé par l'IKP: en ligne), thème: Les traumatismes du développement/le manque d'empathie dans l'enfance et le développement de l'autocompassion (aperçu de la recherche B.v.d. Kolk MD et Dr. K. Neff), 17h30 à 19h30.
- Sa. 22 mars 2025 (hôte encore à déterminer: sur place, hybride), colloque scientifique 10h00 à 12h00 et conférence sur la Charte, 13h00 à 15h00.
- Mer. 11 juin 2025 (hôte encore à déterminer: en ligne), CADQ / CS, 17h30 à 19h30.
- Sa. 04 octobre 2025 (hôte encore à déterminer: sur place, hybride), colloque scientifique, 10h00 à 12h00 et conférence sur la Charte, 13h00 à 15h00.
- Mer. 26 novembre 2025 (hôte encore à déterminer: en ligne), CADQ / CS, 17h30 à 19h30

celles-ci ont dû être annulées. Toutefois, les autres dates sont fixées jusqu'à fin 2025. De sorte qu'elles peuvent être réservées et les séances préparées par les instituts concernés. Il est, en outre, prévu d'ouvrir certains colloques à des personnes extérieures intéressées. Les dates en question seront définies par l'institut hôte. Afin de faciliter l'accès aux colloques, il est planifié d'organiser chaque année deux événements sur place (y compris les conférences de la Charte) et deux événements en ligne. Pour les dates où l'hôte n'est pas encore déterminé, les instituts sont cordialement invités à nous faire part de leurs besoins et disponibilités.



Perspectives

Je suis persuadé que le cadre proposé offre des opportunités passionnantes pour des rencontres fructueuses avec les représentants de la Charte, de la CADQ, de la CS, mais aussi avec le comité ASP. Je me réjouis de la poursuite de la collaboration avec toutes les personnes impliquées et des projets prometteurs à venir. Merci.

Nathalie Jung



Les membres collectifs de l'ASP

Psychologie des profondeurs

- CGJI C.G. Jung-Institut Zürich: **accrédité**
- IPA Institut für Prozessarbeit: **accrédité**
- IRG Istituto Ricerche di Gruppo: **accrédité**
- ISAPZURICH Internationales Seminar für Analytische Psychologie Zürich: **accrédité**
- SGBAT Schweiz. Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie: **accrédité**
- SGST Schweiz. Gesellschaft für Schicksalsanalytische Therapie
- Szondi Stiftung Szondi-Institut

Psychothérapie humaniste

- GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz: **accrédité**
- GFK Personenzentrierte und Experienzielle Psychotherapie – körperorientiert: **accrédité**
- IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie: **accrédité**
- IIBS International Institut für Biosynthese
- IKP Institut für Körperzentrierte Psychotherapie: **accrédité**

Psychothérapie intégrative

- EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique Paris

Membres associés

- DaS Daseinsanalytisches Seminar
- IfP Institut für Psychoanalyse Zürich-Kreuzlingen
- SIPT Schweizer Institut für Psychotraumatologie
- VPB Verband der Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten beider Basel

De la Suisse italienne



Nicola Gianinazzi
Membre du comité
Délégué de la
Suisse italienne

Le modèle de prescription demeure au centre

En 2023 les engagements ne manquent pas, tant au niveau cantonal que national, avec le nouveau modèle de prescription demeurant au cœur des préoccupations. D'une part, une certaine routine semble s'installer, même si des incertitudes subsistent, puisque les conseils aux membres et groupes de membres continuent de rythmer mon travail de délégué pour la Suisse italienne.

La principale préoccupation de nos collègues tessinois concerne la continuité du travail au-delà des 30 séances, avec les problèmes liés aux diverses évaluations médicales. J'ai l'impression que nous prenons de plus en plus conscience des enjeux critiques, ce qui conduit à une conscience «politico-professionnelle» accrue, qui était peut-être moins présente auparavant.

C'est une tendance que nous observons ici depuis quelques années déjà. Comme de nombreux collègues, j'ai de plus en plus la conviction que ces nouveautés ne sont pas seulement de nature administrative, mais qu'elles entraînent ou entraîneront aussi des changements significatifs dans nos approches professionnelles et dans la compréhension intrinsèque de notre travail, tant du côté du thérapeute que celui de ses patients.

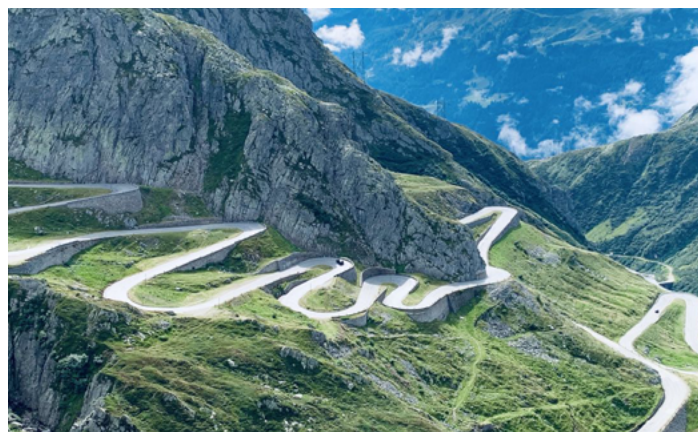
En raison de toutes ces considérations, le volume de matériel à traduire et à réviser, ainsi que les informations à communiquer d'un côté à l'autre du Gothard, demeurent assez importants.

Re-accréditation à l'horizon

Je continue également mon engagement envers le membre collectif tessinois de l'ASP – l'Istituto Ricerche di Gruppo (IRG), de son école de psychothérapie et de ses projets de recherche dans le cadre du concept ASP Integral et de la Charte suisse pour la psychothérapie. Tous les regards sont déjà tournés vers le processus de ré-accréditation prévu en 2026.

Dans le domaine de la formation continue, nous poursuivons notre collaboration avec la Società Ticinese degli Psichiatri Psicoterapeuti (STPP) et l'Associazione Ticinese delle Psicologhe e degli Psicologi (ATP).

Nicola Gianinazzi



Suisse Romande

Une année 2023 sous le sceau de l'incertitude et du changement, pour la psychothérapie, et pour notre association...



Sandra Feroletto
Membre du comité
Déléguée de la
Suisse Romande

Visioconférence collégiale et instructive

Fin mars, nous avons eu le plaisir de nous retrouver entre membres romands pour une visioconférence collégiale et instructive. Il en ressortait une certaine inquiétude quant à la difficulté de trouver des psychiatres qui acceptent de jouer le regard expert validant la poursuite d'un processus de psychothérapie engagé. Si certains sont parvenus à mettre en place des collaborations privilégiées qui facilitent cette démarche, d'autres ne trouvent pas et restent avec des rapports partiels qui partent vers les assurances sans recommandation experte. Nous le savions, nous le vivons, le système mis en place est complexe et peu fluide.

La lutte pour l'amélioration doit se poursuivre

Pour autant, il constitue un soulagement pour nombre de nos clients/patients, qui restaient sans soutien vu leur impossibilité à financer un processus seuls ou avec une maigre contribution de leurs assurances complémentaires. Il nous faut donc nous battre pour un allègement et une facilitation de fonctionnement, dans un système foncièrement juste et bienvenu.

Facilitation grâce au diagnostic CIM-11

Dans ce contexte, l'enjeu de la «maladie», du trouble psychique, de ce qui relève effectivement d'une prise en charge LAMAL ou pas, a régulièrement été débattu dans la profession. Une maîtrise des critères diagnostics de la CIM-11 constitue, dans ce contexte, une véritable facilitation à apprécier la situation de nos clients/patients. Sont-ils dans un déséquilibre légitimant un processus financé par leur assurance maladie

ou dans une démarche libre d'introspection? La réalité de nos cabinets nous montre que nous sommes majoritairement dans le premier cas de figure. Les personnes s'engageant dans une démarche de pur développement personnel hors difficultés psychiques et émotionnelles avérées s'orientent souvent vers d'autres professionnels du soin que des psychothérapeutes.

Adhésion de nouveaux membres

Des membres nous ont quittés, des membres nous ont rejoints, l'année 2023 a été marquée par un joli mouvement de rééquilibrage au niveau du nombre de nos membres. L'effort doit être maintenu pour poursuivre cette progression et nous comptons sur chacun.e pour s'y engager, afin de conserver une association professionnelle solide, forte, à même de défendre les intérêts de notre profession de psychothérapeute.

Changement à la direction

Fin 2023 constitue un tournant important pour notre association, avec le départ de notre directrice et l'arrivée d'une nouvelle personne. Dynamique, très sensible aux enjeux de notre profession, et au bénéfice de qualifications précieuses pour ce rôle, nous sommes confiants pour l'avenir avec Christiane Stieglitz.

Nous vous remercions pour votre engagement à l'ASP, et espérons vous rencontrer en 2024, notamment à l'occasion de notre annuelle AG.

Sandra Feroletto



Commission d'éthique

La commission d'éthique, présidée par Marianne Nauer, est composée de membres de Suisse italienne, de Suisse romande et de Suisse alémanique; la Suisse alémanique comptant deux membres, car c'est là que se produisent la plupart des cas.

Généralités

Cette année encore, toutes les réunions, tant au sein du comité que de la commission plénière, se sont tenues par vidéoconférences, principalement pour des raisons pratiques. Ce mode de travail offre un gain de temps considérable, en particulier pour nos deux membres de la Suisse romande et de la Suisse italienne, leur évitant ainsi de longs déplacements vers Zurich, plus centrale. Même pour les membres exerçant à Zurich, cela se révèle très pratique et économique. En outre, ce média s'avère idéal pour les auditions des patients qui déposent une plainte et des thérapeutes concernés, car l'enregistrement électronique se déroule sans problème.

Comme les deux années précédentes, nous avons exclusivement traité des dossiers germanophones. Cependant, notre travail commun reste quadrilingue et donc relativement complexe et chronophage, car nous devons traduire en français et/ou en anglais tous les documents reçus — actuellement principalement en allemand, certains en anglais — afin de pouvoir communiquer entre nous.

Notre activité s'est nettement complexifiée cette année par l'afflux de patients, amplifié par la nouvelle possibilité de facturer à la charge de l'assurance de base. Nous avons ainsi atteint nos limites en termes de disponibilité temporelle. À certains moments, nous avons également dû faire face à des absences dues à des raisons de santé, ce qui nous a contraints à accumuler du retard.

Activités

Un cas a pu être clôturé. Une nouvelle plainte pour influence religieuse est venue s'ajouter aux deux affaires ouvertes l'année dernière et sur le point d'être finalisées.

Aucune autre demande ou plainte n'a été enregistrée au cours de cette année.

Communication avec d'autres instances et au sein de la commission

Notre activité nous amène aussi à communiquer avec d'autres instances telles que le comité de l'ASP, la direction, le secrétariat et l'office de médiation. Au nom de mes collègues également, je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes concernées de leur communication toujours agréable et ciblée.



Marie Anne Nauer
Présidente
de la commission
d'éthique

Un remerciement particulier à Marianne Roth pour son soutien extrêmement compétent, rapide et simple dans tous les domaines. Nous regrettons beaucoup son départ, mais nous nous réjouissons de la continuité manifeste avec sa successeur, Christiane Stieglitz. Je remercie également mes collègues et membres de la commission pour leur collaboration engagée et consciencieuse. Même si nos rencontres ont été moins fréquentes cette année, nos échanges demeurent toujours très inspirants et efficaces.

Marie Anne Nauer

Les membres de la commission d'éthique:

**Marie Anne Nauer, Clemens Breitschaft, Patricia Laedermann,
Maurizio Rossi**



Rapport financier 2023

Côté recettes

Le déficit initialement prévu au budget 2023 a été contenu de justesse. Sa stabilité découle principalement des retombées positives de notre appel à la solidarité, lancé en octobre auprès de nos membres, visant à solliciter leur contribution pour couvrir les coûts des négociations tarifaires. Nous exprimons ici notre profonde gratitude à tous les membres qui ont généreusement apporté leur soutien financier.

Côté dépenses

Du côté des dépenses, le budget a été globalement respecté, avec des écarts marginaux. Toutefois, une exception réside dans les coûts liés aux négociations tarifaires, dépassant de CHF 8'000. Cette déviation s'explique principalement par les honoraires d'avocat engagés pour répondre aux plaintes déposées par divers cantons, une dimension imprévue des négociations tarifaires.

Le changement au sein du secrétariat, où le poste de direction a été re-pourvu, a entraîné une double occupation d'un mois afin d'accompagner les débuts de la nouvelle directrice, avec les conséquences financières que cela implique.

En ce qui concerne les branches génériques, que nous dispensons dans le cadre de la formation postgrade en psychothérapie en tant qu'organisation responsable du concept ASP Integral, l'objectif de couverture des coûts n'a malheureusement pas été atteint. La principale raison en est que le nombre d'étudiants inscrits aux cours est inférieur aux prévisions. Cette situation a nécessité une correction des frais de participation aux cours, qui seront revus à la hausse à partir de 2024. Simultanément, les honoraires des intervenants ont dû être légèrement ajustés pour refléter les réalités actuelles. Ces deux points n'ont jamais connu d'ajustement depuis le lancement des formations postgrades en 2017.

Prévisions

Avec les mesures d'économie prévues au budget pour 2024, ainsi que la réduction des contributions aux négociations tarifaires, le déficit ne disparaîtra pas l'année prochaine, mais devrait néanmoins continuer à diminuer. Ainsi, d'une part, des coupes seront opérées au niveau du personnel et d'autre part, nos deux revues «à jour» et «Science Psychothérapeutique» seront désormais exclusivement publiées en format numérique. Cela permettra de réaliser des économies sur les frais de papier, d'impression et d'expéditions, lesquels ont d'ailleurs de nouveau augmenté en 2024. Un effet secondaire positif est que nous contribuerons ainsi à la préservation de l'environnement.

Il est impératif de prendre des mesures pour acquérir de nouveaux membres. En outre, les activités génératrices de recettes supplémentaires, que nous avons déjà lancées, seront développées, notamment les offres de formation continue et l'acquisition d'annonces.

Gabriela Rüttimann
Présidente ASP

Marianne Roth
Directrice ASP



BILAN 2023

ACTIFS

CAPITAL DE CIRCULATION	CHF	CHF	CHF
PC-Compte		32'761	
ZKB assurances		0	
ZKB		369'127	
*Total liquidité, titres		401'888	
CRÉANCES			
Débiteurs, médiation de place de thérapie		13'229	
Débiteurs cotisations des membres		0	
Délcredere		0	
Actifs transitoirs		1'723	
*Total créances		14'953	
**Total ACTIFS CIRCULANTS		416'841	
INVESTISSEMENT FINANCIERS			
ZKB compte caution pour le loyer		7'308	
*Total INVESTISSEMENT FINANCIERS		7'308	
BIENS MOBILES			
Mobilier du bureau	26'760		
Stock mobilier du bureau	-25'760	1'000	
Informatique	107'533		
Stock informatique	-104'433	3'100	
Installations / restructurations	9'717		
Stock installations / restructurations	-9'716	1	
*Total BIENS MOBILES		4'101	
Perte		53'168	
TOTAL ACTIFS		428'250	
PASSIFS			
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			
LIVRAISONS ET SERVICES			
Créditeur CHF			14'538
Créditeur SVA Zurich			8'517
Créditeur LPP Nest Zurich			673
Créditeur LAA			402
Créditeur PME			3'454
Provisions			0
Compte de transfert assurances			9'447
Payements anticipés des membres			329'166
Passifs transitoires			2'211
*Total LIVRAISONS ET SERVICES			368'410
**Total CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			368'410
Capital associatif 31.12.2023			59'840
TOTAL PASSIFS			428'250

COMPTE RÉSULTAT 2023

Recettes 2023			
	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
	CHF	CHF	CHF
Cotisations des membres			
Cotisations des membres individuels ASP	484'584	460'000	475'925
Cotisations des membres collectifs ASP	35'535	33'750	37'385
Total cotisations des mebres	520'119	493'750	513'310
Prestations de service			
Conzept ASP Integral	13'148	14'800	11'150
Conférences, formations continues	16'730	7'000	6'400
Formations branches génériques	39'600	21'700	17'580
Plateforme internet "trouver psychothérapeute"	1'400	500	600
Vente d'imprimerie	9'010	7'000	10'394
Frais de traitement admission	5'400	1'000	1'650
Fonds commission d'éthique	0	0	10'000
Autres recettes	142	0	26'082
Total prestations de service	85'430	52'000	83'855
Total recettes	605'550	545'750	597'165
TOTAL RECETTES	605'550	545'750	597'165

COMPTE RÉSULTAT 2023

Dépenses 2023			
	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
	CHF	CHF	CHF
Honoraires et frais			
Comité de l'ASP	103'626	93'050	113'696
Comité de la Charte	19'645	13'250	8'567
Commissions et groupes de travail	13'626	7'500	6'272
*Total Honoraires et frais	136'897	113'800	128'536
Dépenses bureau			
Coûts de personnel secrétariat	236'183	231'100	244'347
Dépenses locaux et charge exploitation	41'252	46'300	52'415
Revue à jour et PTW	75'385	55'000	63'366
Informatique / Internet	18'106	30'000	23'753
Relation publique	12'091	9'750	13'912
Assemblée des membres	6'414	5'000	3'320
Affiliation à des organisations	9'398	10'000	10'496
Congrès / conférences	6'156	4'000	5'311
Assistance juridique	0	3'000	2'542
Assurances collectives	-9'834	500	0
Révision	2'000	2'000	2'000
Amortissements	3'500	3'500	2'270
*Total dépenses bureau	400'676	400'150	423'732
Projets			
Groupe tarifaire	92'786	45'000	48'281
Concept ASP Integral	8'328	14'800	8'107
Formations continue branches génériques	11'874	17'700	28'187
Fonds commission d'éthique	6'339	10'000	8'198
Événements, formations continues	8'266	6'000	5'292
Projets divers	0	0	0
*Total Projets	127'593	93'500	98'065
Total dépenses	665'166	607'450	650'333
**TOTAL DÉPENSES	665'166	607'450	650'333
**TOTAL RECETTES	605'550	545'750	597'165
PROFITS / PERTES	-59'616	-61'700	-53'168

Rapport du réviseur

FISCALE TREUHAND

Bruno A Forster

Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln

Téléphone 055 422 14 90

E-Mail: forster@fiscale.ch

Rapport de l'organe de révision

**à l'attention de l'assemblée des membres de l'Association Suisse des psychothérapeutes ASP
8006 Zurich**

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'ASP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée conformément à la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à déceler des fraudes ou d'autres violations de la loi.

Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels avec un capital associatif de CHF 59'840.14 ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts de l'association.

Einsiedeln, le 8 février 2024

FISCALE TREUHAND

B. Forster

Réviseur agréé

Perspectives d'avenir

Après la décision unanime du comité en faveur de la pérennité de l'ASP, l'espace de discussion s'ouvre pour élaborer une nouvelle stratégie axée sur l'avenir et basée sur des valeurs. Il s'agit pour tous les participants de saisir l'élan des retours positifs des membres en unissant les forces et de développer des idées qui feront progresser notre association professionnelle.



Confiance en l'avenir

Le témoignage de solidarité de nos membres, qui contribue à assurer la pérennité de l'ASP, est pour nous une grande preuve de confiance. Nous nous sentons ainsi confortés dans nos activités et encore plus déterminés à investir notre énergie dans l'amélioration constante des conditions-cadres professionnelles, indispensables à une pratique moderne et durable de la psychothérapie à des conditions justes et équitables.

Changement à la direction

Comme toujours, un changement opéré à la direction est à double tranchant. D'une part, les connaissances accumulées et les certitudes bien établies se perdent. De plus, la nouvelle directrice a besoin d'un certain temps pour se familiariser avec son nouveau poste et s'appropriier les procédures.

D'un autre côté, une nouvelle personne apporte automatiquement de nouvelles perspectives, des idées et des impulsions innovantes et peut déclencher un nouvel élan, ce qui devrait favoriser notre progression en tant qu'association. Ce poste n'est en aucun cas un havre de paix, mais il offre une certaine liberté d'action qui ne demande qu'à être exploitée de manière créative.

Négociations tarifaires quo vadis?

Les négociations tarifaires ne sont pas encore terminées et nous ignorons si le tarif fixé par les cantons sera maintenu. Il reste à espérer que les partenaires tarifaires – nos associations professionnelles d'une part

et les associations d'assureurs de l'autre – parviendront à un accord, afin que le Conseil fédéral ne doive pas en fin de compte décider du tarif, ce qui signifierait un résultat à l'issue incertaine.

Personnes en formation postgrade

Un besoin de clarification subsiste au sujet des personnes en formation postgrade. On peut supposer que leur engagement actuel se fait avec réticence, car le financement n'est toujours pas assuré. L'avenir montrera combien de temps santésuisse pourra encore maintenir son attitude de refus face à la situation précaire des soins en matière de santé mentale de la population suisse. Lors des réunions des parties prenantes convoquées par l'OFSP, il ne cesse d'être souligné de toutes parts que cette situation est intolérable.

Malheureusement, à la clôture de la rédaction de ce rapport annuel, il n'existe aucune certitude sur la manière dont le processus de détermination va évoluer.

Planification stratégique

La planification stratégique réalisée en janvier 2024 trace la voie vers un avenir assuré pour notre association, prête à affronter toutes sortes d'impondérables et avec la volonté inébranlable d'être pour nos membres l'association professionnelle à laquelle ils peuvent légitimement avoir droit.

Gabriela Rüttimann
Présidente



L'Association Suisse des Psychothérapeutes ASP, fondée à Bâle le 3 mars 1979, est la seule association professionnelle en Suisse entièrement dédiée aux questions liées à la profession de psychothérapeute.

L'ASP compte environ 700 psychothérapeutes en tant que membres reconnus au niveau fédéral. Diverses offres et avantages leur sont exclusivement réservés.

L'adhésion à l'ASP est ouverte à toute personne bénéficiant d'un master en psychologie émis par une haute école suisse et ayant achevé une formation postgrade dans un institut suisse accrédité.

De plus, 19 instituts de formation postgrade et continue ainsi que des associations professionnelles ont rejoint l'ASP comme membres collectifs.

Lors de réunions tenues régulièrement, ils ont l'opportunité de débattre sur l'évolution de la profession de psychothérapeute en Suisse, sur la science et la recherche, l'assurance qualité et d'autres questions pertinentes pour la profession.

L'ASP sert de point de contact et d'information pour ses membres, les parties prenantes, les autorités et les prestataires de services dans le cadre du système sanitaire suisse.